



## LES FEMMES DANS LA CONSTRUCTION

*En 1993, lors du Sommet sur l'industrie de la construction, une résolution unanime des parties patronales et syndicales est adoptée pour favoriser l'intégration des femmes dans la construction. En 1995, le projet de loi 46 crée d'ailleurs l'obligation pour la CCQ d'élaborer des règles particulières qui favoriseront l'accès des femmes, leur maintien et l'augmentation de leur nombre dans l'industrie de la construction. C'est ainsi qu'un comité de travail sur l'accès des femmes dans l'industrie est mis en place en septembre 1995 par le conseil d'administration de la CCQ. Son mandat est d'établir un diagnostic de la situation et de proposer un plan d'action. Le comité remet son rapport en mai 1996. Le rapport propose un programme d'accès dont l'objectif global, « 2 000 femmes pour les années 2000 », porterait à 2 % la proportion de femmes chez les salariés de l'industrie et ce, sur un échéancier de 10 ans. La mise en œuvre du plan de redressement s'est amorcée en 1997.*

*Pour évaluer le chemin parcouru, le présent document fournit des données statistiques touchant différents aspects de la situation des femmes dans la construction à partir de 1997. Également, le comportement des femmes est analysé en ce qui a trait à leur persévérance dans l'industrie de la construction. Pour compléter ce portrait, une comparaison est effectuée avec la construction non couverte par la Loi R-20 ainsi qu'avec les autres provinces du Canada.*

*Comme nous le verrons, les efforts consentis pour attirer les femmes portent fruits mais, il reste du travail à faire pour qu'elles poursuivent leur carrière dans l'industrie. Il y a beaucoup de femmes qui occupent un emploi connexe aux chantiers de construction, mais peu de femmes sur les chantiers à proprement dit.*

### Quelques chiffres

#### Trois fois plus de femmes intègrent l'industrie

Au moment de la mise en œuvre du plan de redressement en 1997, le nombre de femmes était somme toute minime dans l'industrie de la construction : on en comptait 243, ce qui représentait seulement 0,3 % de l'ensemble de la main-d'œuvre.

Au cours des années suivantes, les femmes ont progressé à un rythme remarquable en ce qui a trait aux entrées de main-d'œuvre<sup>1</sup>. Alors qu'elles représentaient seulement 1 % des entrées en 1997, cette part a triplé pour atteindre 3 % en 2006. Depuis deux ans, la part des femmes subit cependant un recul : en 2008, elle se situe à 2,4 %. Il faut remonter à 2002 pour avoir une part aussi faible pour les femmes. Néanmoins, la baisse du nombre d'entrées de femmes qui avait cours depuis trois ans s'est arrêtée, 380 femmes sont entrées dans la construction en 2008, soit 1 % de plus que l'année précédente. Pendant ce temps, les entrées de l'ensemble de la main-d'œuvre étaient en hausse de 12 %.

Au cours de la période 1997-2008, un nombre substantiel de 3 357 femmes ont tout de même débuté une carrière dans l'industrie de la construction.

### Entrées de main-d'œuvre, 1997-2008

Année	Femmes	Total	Part des femmes
<b>1997</b>	46	4 217	1,1 %
<b>1998</b>	102	5 895	1,7 %
<b>1999</b>	161	8 355	1,9 %
<b>2000</b>	180	8 972	2,0 %
<b>2001</b>	193	8 595	2,2 %
<b>2002</b>	287	12 064	2,4 %
<b>2003</b>	402	14 446	2,8 %
<b>2004</b>	434	15 731	2,8 %
<b>2005</b>	413	14 081	2,9 %
<b>2006</b>	382	12 172	3,1 %
<b>2007</b>	377	13 914	2,7 %
<b>2008</b>	380	15 522	2,4 %
<b>Total</b>	<b>3 357</b>	<b>133 964</b>	<b>2,5 %</b>

Source : CCQ.

Les femmes intègrent l'industrie le plus souvent à titre d'apprenti (73 % des entrées). Peu entrent à titre de compagnon : seulement 3 % des femmes entrent par cette voie alors que la proportion est de 10 % pour l'ensemble de la main-d'œuvre. La proportion d'entrées à titre d'occupation est équivalente, soit 24 % pour les femmes comparativement à 22 % pour l'ensemble de la main-d'œuvre.

Les nouvelles apprenties de cette période sont diplômées dans une proportion de 40 %, soit un peu plus que l'ensemble de la main-d'œuvre, qui est diplômée à 38 %.

<sup>1</sup> Personne ayant travaillé au moins une heure dans l'année et qui ne l'avait jamais fait auparavant, ce qui exclut les retours.

**Entrées de main-d'œuvre selon le statut professionnel et la diplômentation,  
Cumulatif 1997-2008**

	Femmes		Total		Part des femmes
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition	
<b>Statut professionnel</b>					
Compagnon	109	3 %	13 417	10 %	0,8 %
Apprenti	2 442	73 %	90 489	68 %	2,7 %
Occupation	806	24 %	30 058	22 %	2,7 %
<b>Total</b>	<b>3 357</b>	<b>100 %</b>	<b>133 964</b>	<b>100 %</b>	<b>2,5 %</b>
<b>Diplômentation pour les apprentis</b>					
Avec diplôme	979	40 %	34 013	38 %	2,9 %
Sans diplôme	1 463	60 %	56 476	62 %	2,6 %
<b>Total</b>	<b>2 442</b>	<b>100 %</b>	<b>90 489</b>	<b>100 %</b>	<b>2,7 %</b>

Source : CCQ.

**Une proportion encore marginale de la main-d'œuvre**

La composition de la main-d'œuvre ne pouvant être modifiée radicalement sur une courte période de temps, il reste que la proportion de femmes par rapport à la main-d'œuvre totale demeure encore faible en 2008, soit 1,2 %. Pour la première fois depuis la mise en œuvre du programme d'accès, la part des femmes n'a pas progressé cette année.

Malgré les nombreuses entrées de femmes, seulement 1 727 femmes sont actives dans la construction en 2008, sur une population totale de 144 428. Ainsi, bien que la part des femmes ait quadruplé au cours des onze dernières années, leur nombre n'a pas encore atteint une masse significative. Comme nous le verrons en deuxième partie, cette situation est essentiellement due à leur taux de départ de l'industrie passablement plus élevé que celui des hommes.

**Main-d'œuvre active dans la construction selon le sexe, 1997-2008**

Année	Femmes	Total	Part des femmes
<b>1997</b>	243	85 189	0,29 %
<b>1998</b>	302	87 999	0,34 %
<b>1999</b>	412	94 113	0,44 %
<b>2000</b>	515	98 109	0,52 %
<b>2001</b>	627	99 981	0,63 %
<b>2002</b>	770	108 324	0,71 %
<b>2003</b>	1 031	118 727	0,87 %
<b>2004</b>	1 303	128 411	1,01 %
<b>2005</b>	1 481	133 395	1,11 %
<b>2006</b>	1 566	134 080	1,17 %
<b>2007</b>	1 664	138 132	1,20 %
<b>2008</b>	1 727	144 428	1,20 %

Source : CCQ.

Le profil des femmes actives en 2008 est notablement différent de celui des hommes. Étant donné leur intégration récente, les femmes cumulent en moyenne quatre années d'activité comparativement à douze années pour les hommes. Relativement au statut, elles sont apprenties dans une très large proportion, soit 66 %, comparativement à 35 % pour les hommes. Seulement 13 % des femmes sont compagnons alors que la proportion est de 48 % pour les hommes. Finalement, le statut d'occupation est détenu par 22 % des femmes, comparativement à 17 % pour les hommes.

### **Quelques métiers privilégiés**

Chez les apprenties, la présence des femmes est proportionnellement plus élevée dans les métiers de peintre, calorifugeur, plâtrier et poseur de revêtements souples. Leur pourcentage y est supérieur à 5 %. À l'inverse, la part des femmes apprenties est relativement faible dans les métiers de couvreur, frigoriste et mécanicien en protection-incendie, et elles sont absentes des métiers de mécanicien de machines lourdes et de grutier. Dans ce dernier cas, c'est parce qu'elles sont toutes devenues compagnons au cours des dernières années.

Dans le cas des compagnons, le pourcentage de femmes dépasse 1 % dans les métiers de peintre, calorifugeur, carreleur et plâtrier. Il n'y a pas de femmes compagnons dans les métiers de mécanicien de machines lourdes, de mécanicien en protection-incendie, de monteur-mécanicien vitrier et de serrurier de bâtiment.

Les occupations de magasinier/commis et de préposé à l'arpentage sont détenues relativement plus souvent par des femmes : leur pourcentage respectif est de 31 % et 6 %. Elles sont peu présentes dans la main-d'œuvre de lignes.

## Nombre de femmes actives selon le métier et l'occupation, 2008

Métier/occupation	Femmes			Part des femmes		
	Apprenti	Compagnon	Total	Apprenti	Compagnon	Total
Briqueur-maçon	23	3	26	0,9 %	0,1 %	0,5 %
Calorifugeur	16	9	25	5,6 %	1,5 %	2,8 %
Carreleur	37	10	47	3,7 %	1,2 %	2,5 %
Charpentier-menuisier	272	21	293	1,4 %	0,1 %	0,8 %
Chaudronnier	3	1	4	2,8 %	0,1 %	0,5 %
Cimentier-applicateur	8	2	10	0,8 %	0,2 %	0,4 %
Couvreur	16	3	19	0,5 %	0,1 %	0,4 %
Électricien	132	29	161	2,3 %	0,3 %	1,1 %
Ferblantier	26	9	35	1,7 %	0,3 %	0,8 %
Ferrailleur	5	2	7	1,4 %	0,2 %	0,6 %
Frigoriste	7	2	9	0,7 %	0,1 %	0,3 %
Grutier		8	8	0,0 %	0,7 %	0,6 %
Mécanicien d'ascenseur	6	3	9	1,9 %	0,5 %	1,0 %
Mécanicien de chantier	2	1	3	1,3 %	0,1 %	0,2 %
Mécanicien de machines lourdes			0	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Mécanicien en protection-incendie	2		2	0,6 %	0,0 %	0,2 %
Monteur d'acier de structure	4	2	6	1,3 %	0,1 %	0,3 %
Monteur-mécanicien vitrier	8		8	0,8 %	0,0 %	0,4 %
Opérateur de pelles mécaniques	10	11	21	0,9 %	0,3 %	0,4 %
Opérateur d'équipement lourd	17	16	33	1,4 %	0,3 %	0,5 %
Peintre	345	59	404	12,3 %	2,2 %	7,4 %
Plâtrier	112	11	123	5,6 %	1,0 %	4,0 %
Poseur de revêtements souples	18	2	20	5,3 %	0,2 %	1,8 %
Poseur de systèmes intérieurs	28	5	33	1,9 %	0,4 %	1,3 %
Serrurier de bâtiment	7		7	2,2 %	0,0 %	0,7 %
Tuyauteur	33	8	41	1,1 %	0,2 %	0,5 %
<b>Total des métiers</b>	<b>1 137</b>	<b>217</b>	<b>1 354</b>	<b>2,2 %</b>	<b>0,3 %</b>	<b>1,1 %</b>
Conducteur de camions			10			1,2 %
Magasinier/Commis			15			31,3 %
Manœuvre			261			1,3 %
Main-d'œuvre de lignes			8			0,5 %
Préposé à l'arpentage			59			6,3 %
Soudeur			9			1,1 %
Autres occupations			11			0,8 %
<b>Total des occupations</b>			<b>373</b>			<b>1,5 %</b>
<b>Total</b>			<b>1 727</b>			<b>1,2 %</b>

Source : CCQ.

Compte tenu de leur choix de métiers ou d'occupations, les femmes n'œuvrent pas dans les mêmes secteurs que les hommes. Dans le cas des métiers, elles travaillent principalement dans les secteurs institutionnel/commercial et résidentiel. Elles réalisent en effet 90 % de leurs heures travaillées dans ces deux secteurs, comparativement à 78 % pour les hommes.

### Proportion des heures travaillées par secteur selon le sexe, 2008

Secteur	Femmes			Hommes		
	Métiers	Occupations	Total	Métiers	Occupations	Total
Génie civil et voirie	5 %	55 %	15 %	12 %	55 %	19 %
Industriel	5 %	11 %	6 %	9 %	6 %	9 %
Institutionnel/commercial	55 %	24 %	49 %	54 %	28 %	50 %
Résidentiel	35 %	10 %	30 %	24 %	10 %	22 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Source : CCQ.

Une proportion de 7 % des employeurs ont à leur emploi au moins une femme et ce sont le plus souvent des entreprises de grande taille. Parmi les employeurs de 5 salariés et moins, qui constituent 82 % de tous les employeurs, seulement 5 % d'entre eux embauchent des femmes. À l'opposé, 43 % des employeurs de plus de 25 salariés embauchent des femmes. Que les femmes se retrouvent dans les grandes entreprises n'a rien de surprenant, car plus une entreprise a d'employés, plus la probabilité qu'elle embauche une femme est grande.

### Proportion d'employeurs qui embauchent des femmes, 2008

Nombre moyen de salariés	Employeurs qui embauchent des femmes	Ensemble des employeurs	Part qui embauchent des femmes
5 salariés et moins	900	<b>19 447</b>	4,6 %
6 à 10 salariés	270	<b>2 303</b>	11,7 %
11 à 25 salariés	267	<b>1 368</b>	19,5 %
26 à 50 salariés	135	<b>394</b>	34,3 %
Plus de 50 salariés	115	<b>183</b>	62,8 %
<b>Total</b>	<b>1 687</b>	<b>23 695</b>	<b>7,1 %</b>

Source : CCQ.

## Une rémunération qui tend à se rapprocher

Dans l'industrie de la construction, le taux de salaire horaire est le même, qu'on soit une femme ou un homme. Néanmoins, la rémunération totale dépend du nombre d'heures travaillées, et ce dernier varie beaucoup selon le métier, le statut et le secteur. Les moyennes globales d'heures travaillées et de salaire ne peuvent donc pas être utilisées pour comparer la situation des femmes à celle des hommes. Ces moyennes, dans le cas des femmes, reflètent le fait que les deux tiers sont encore au stade de l'apprentissage et, qui plus est, à la première période d'apprentissage pour la majorité. D'où un taux de salaire plus bas et une durée de travail plus courte. De plus, la majorité des femmes se retrouvent dans les métiers ayant les taux de salaire horaire les plus bas et les moyennes d'heures les plus faibles.

Étant donné la répartition différente par métier et par statut pour les femmes, une comparaison plus adéquate de la rémunération totale consiste à comparer les apprentis se situant à la même période d'apprentissage, pour un métier donné. Il faut également restreindre la comparaison aux métiers présentant le plus grand nombre de femmes, pour une meilleure représentativité. Les données pour les trois métiers les plus courants chez les femmes fournissent donc un portrait plus juste de la situation. Mais même pour ces métiers, ce sont les données des apprentis de première période qui offrent la meilleure représentativité, car le nombre de femmes y est le plus élevé.

Une comparaison a été réalisée pour le salaire, en utilisant les moyennes pour les douze mois suivant l'obtention du certificat de compétence-apprenti ou le changement de période d'apprentissage. Une moyenne globale par période d'apprentissage, couvrant les années de 2001 à 2007, a ainsi été calculée, ce qui permet d'avoir un nombre de femmes plus représentatif. Finalement, la moyenne totale des apprentis a été pondérée en ramenant la répartition des femmes entre les périodes d'apprentissage identique à celle des hommes.

Il en résulte des moyennes de salaires assez proches entre femmes et hommes dans le cas des métiers de peintre et d'électricien. Pour les peintres, le salaire moyen des femmes est en effet équivalent à celui observé pour les hommes. Pour les électriciens, le salaire moyen des femmes représente 88 % de celui des hommes.

Par contre, l'écart de salaire est plus élevé dans le cas du métier de charpentier-menuisier : le salaire moyen des femmes équivaut à seulement 75 % de celui des hommes. Bien des facteurs peuvent expliquer cet écart. Dans ce cas-ci, la détention ou non d'un diplôme a un impact important. Il s'avère que les femmes diplômées gagnent un salaire qui se compare à celui des hommes diplômés, alors que les femmes non diplômées s'en tirent moins bien, gagnant seulement 69 % du salaire des hommes non diplômés. Les non diplômés représentent près des trois quarts de la main-d'œuvre de ce métier autant pour les hommes que pour les femmes, mais l'écart de salaire entre les femmes diplômées et non diplômées est beaucoup plus grand que celui entre les hommes diplômés et non diplômés.

Ainsi, quand les différences de statut et de métier sont prises en compte, on constate que les femmes gagnent souvent sensiblement comme les hommes. Il subsiste certains écarts qui s'atténueraient en bonne partie si on raffinait l'analyse en tenant compte de la détention ou non d'un diplôme, ou du secteur dans lequel les femmes travaillent. Cette analyse sera possible quand

il y aura plus de femmes dans l'industrie de la construction. Gagner sa vie dans l'industrie de la construction est donc possible pour les femmes. Ce qui semble plus difficile, c'est d'y rester, comme nous le verrons dans la prochaine partie.

**Comparaison de la rémunération entre les femmes et les hommes pour les 12 mois suivant l'obtention du certificat-apprenti ou le changement de période d'apprentissage, moyenne 2001-2007**

Période d'apprentissage	Femmes	Hommes	% femmes/hommes
<b>Charpentier-menuisier</b>			
1	9 746 \$	13 809 \$	71 %
2	20 399 \$	24 033 \$	85 %
3	21 856 \$	31 504 \$	69 %
<b>Total</b>	<b>12 766 \$</b>	<b>19 963 \$</b>	<b>64 %</b>
<i>Moyenne pondérée*</i>	<i>14 942 \$</i>	<i>19 963 \$</i>	<i>75 %</i>
<b>Peintre</b>			
1	10 175 \$	10 536 \$	97 %
2	18 837 \$	20 202 \$	93 %
3	27 603 \$	26 404 \$	105 %
<b>Total</b>	<b>14 079 \$</b>	<b>15 915 \$</b>	<b>88 %</b>
<i>Moyenne pondérée*</i>	<i>15 597 \$</i>	<i>15 915 \$</i>	<i>98 %</i>
<b>Électricien</b>			
1	16 448 \$	18 736 \$	88 %
2	23 262 \$	26 203 \$	89 %
3	28 403 \$	32 038 \$	89 %
4	33 150 \$	38 836 \$	85 %
<b>Total</b>	<b>22 111 \$</b>	<b>27 079 \$</b>	<b>82 %</b>
<i>Moyenne pondérée*</i>	<i>23 726 \$</i>	<i>27 079 \$</i>	<i>88 %</i>

\* Moyenne si la répartition des femmes entre les périodes d'apprentissage était identique à la main-d'œuvre totale.

Source : CCQ.

## Un taux d'abandon presque deux fois plus élevé pour les femmes

Comme la première partie le montrait, le recrutement de femmes a été important depuis 1997 : près de 3 500 femmes ont amorcé une carrière dans la construction. Cependant, les données sur la rétention de cette main-d'œuvre sont plutôt effarantes, ce qui explique que, malgré ce nombre élevé d'entrées, seulement 1 727 femmes sont encore actives en 2008.<sup>2</sup>

Le taux d'abandon des femmes n'est en effet guère rassurant. Si on oublie les compagnons, où un nombre trop infime de femmes intègrent l'industrie pour établir une comparaison, près des deux tiers des femmes entrées comme apprenties ou occupations ont quitté après cinq ans. Ceci est presque deux fois plus que chez les hommes. L'écart se remarque que les femmes soient diplômées, non diplômées ou occupations. La différence est même plus marquée pour les femmes diplômées : 48 % chez les femmes comparativement à 23 % chez les hommes.

Les nombreuses entrées de femmes ont permis l'augmentation de la population féminine mais ont aussi servi, en grande partie, à compenser les départs.

De fait, si le taux d'abandon des femmes avait été similaire à celui des hommes au cours de la période de 1997 à 2008, ce sont plus de 2 200 femmes qui travailleraient dans la construction aujourd'hui, plutôt que 1 727.

**Taux d'abandon selon le sexe.  
Cohortes de 1997 à 2003**

	Taux après :				
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
<b>Femmes</b>					
Apprenti	21 %	33 %	42 %	50 %	58 %
- non diplômé	24 %	37 %	47 %	55 %	64 %
- diplômé	15 %	25 %	34 %	42 %	48 %
Occupation	24 %	37 %	47 %	54 %	64 %
<b>Total</b>	<b>22 %</b>	<b>34 %</b>	<b>43 %</b>	<b>51 %</b>	<b>60 %</b>
<b>Hommes</b>					
Apprenti	13 %	20 %	25 %	30 %	34 %
- non diplômé	15 %	24 %	30 %	36 %	40 %
- diplômé	7 %	12 %	16 %	19 %	23 %
Occupation	19 %	27 %	32 %	37 %	42 %
<b>Total</b>	<b>16 %</b>	<b>23 %</b>	<b>29 %</b>	<b>33 %</b>	<b>38 %</b>

Source : CCQ.

<sup>2</sup> Pour un rapport complet sur l'abandon, consultez le document : *Les abandons dans les métiers et occupations de la construction. Ampleur et causalités*. Commission de la construction du Québec. Direction recherche et organisation. Février 2008.

## **Au-delà des chantiers**

Les données examinées jusqu'à présent ne montrent qu'une facette de la présence des femmes dans la construction. En effet, la construction assujettie à la Loi R-20 constitue seulement une portion de l'activité totale de construction, soit un peu plus de la moitié. De plus, d'autres professions que celles directement actives sur les chantiers évoluent dans l'industrie de la construction et dans ce cas-là, les femmes sont plus nombreuses.

À cet égard, les données de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada apportent un éclairage intéressant car elles englobent toute l'industrie de la construction. Elles couvrent donc la main-d'œuvre des secteurs assujettis et non assujettis à la Loi R-20 ainsi que toutes les professions. Selon ces données, l'emploi total dans la construction en 2006 était de 186 101 personnes, dont 22 263 femmes, soit 12 %.

Lorsqu'on examine ce que font les femmes dans l'industrie de la construction, on constate que près de 90 % d'entre-elles exercent une profession reliée à l'administration de l'entreprise. Le personnel en finance, en secrétariat et en administration compte par exemple 8 791 femmes, et 7 689 femmes sont employées comme personnel de bureau (commis comptable par exemple). Plus de 3 000 femmes occupent aussi des postes supérieurs dans la gestion, comme professionnelles ou techniciennes en gestion (1 099) ou comme cadres (2 015). Dans les professions plus directement reliées aux métiers de construction, les femmes sont au nombre de 1 677 en 2006, ce qui est presque équivalent aux données de la CCQ pour les travailleuses assujetties.

Il y a donc beaucoup de femmes évoluant dans un emploi connexe aux chantiers de construction, mais peu de femmes sur les chantiers à proprement dit.

## Emploi dans l'industrie de la construction selon le sexe et la profession en 2006

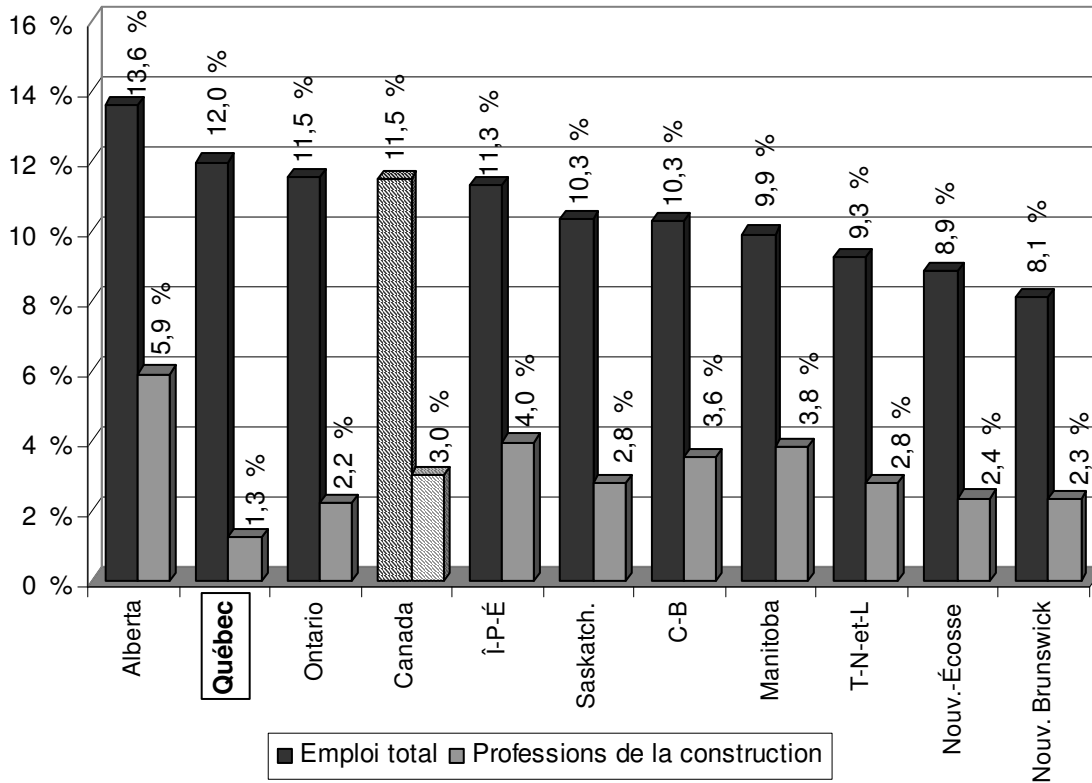
Profession	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes
<b>Total</b>	<b>22 263</b>	<b>163 838</b>	<b>186 101</b>	<b>12 %</b>
<b>A Gestion</b>	<b>2 015</b>	<b>24 943</b>	<b>26 958</b>	<b>7 %</b>
<b>B Affaires, finance et administration</b>	<b>17 578</b>	<b>983</b>	<b>18 562</b>	<b>95 %</b>
- Personnel professionnel en gestion des affaires et en finance	1 099	150	1 249	88 %
- Personnel en finance, en secrétariat et en administration	8 791	253	9 043	97 %
- Personnel de bureau et personnel de supervision du travail de bureau	7 689	581	8 270	93 %
<b>C Sciences naturelles et appliquées et professions apparentées</b>	<b>652</b>	<b>7 723</b>	<b>8 375</b>	<b>8 %</b>
<b>F Arts, culture, sports et loisirs</b>	<b>0</b>	<b>265</b>	<b>265</b>	<b>0 %</b>
<b>G Ventes et services</b>	<b>341</b>	<b>1 229</b>	<b>1 570</b>	<b>22 %</b>
<b>H Métiers, transport et machinerie</b>	<b>1 677</b>	<b>128 553</b>	<b>130 229</b>	<b>1 %</b>
- Entrepreneurs et contremaîtres du personnel des métiers et des transports	53	20 126	20 179	0 %
- Personnel des métiers de la construction	830	50 000	50 830	2 %
- Autres métiers	541	30 297	30 837	2 %
- Transport et conducteurs d'équipement lourd	0	14 442	14 442	0 %
- Aides de soutien des métiers, manœuvres en construction et de transport et personnel assimilé	254	13 689	13 942	2 %
<b>I Professions propres au secteur primaire</b>	<b>0</b>	<b>142</b>	<b>142</b>	<b>0 %</b>

Source : Statistique Canada

### Une meilleure intégration sur les chantiers dans les autres provinces

Globalement, le Québec ne se distingue pas des autres provinces en ce qui a trait à l'emploi total des femmes dans l'industrie de la construction. Selon les données de l'enquête sur la population active de 2006 de Statistique Canada, les autres provinces du Canada, en particulier les plus peuplées, ont sensiblement la même proportion de femmes qui œuvrent dans l'industrie de la construction, soit autour de 11,5 %. D'après les données de Statistique Canada, les chantiers semblent par contre plus accueillants pour les femmes dans les autres provinces du Canada. Lorsqu'on regarde seulement les professions de la construction, le Québec se distingue en effet avec la plus faible part de femmes, soit 1,3 % alors que la moyenne nationale est de 3,0 %, même qu'elle grimpe à 5,9 % en Alberta et à 4,0 % à l'Île-du-Prince-Édouard.

**Part des femmes dans l'industrie de la construction par province en 2006**  
**Emploi total et emploi dans les professions de la construction**



Source : Statistique Canada

## Conclusion

Si les femmes sont encore peu présentes dans les métiers de la construction, un important rattrapage a été fait ces dernières années. Mais beaucoup reste cependant à faire. La présence des femmes dans la construction assujettie à la Loi R-20 serait beaucoup plus élevée si elles persévéraient davantage. L'industrie a réussi à accroître l'entrée des femmes au cours des dernières années, mais les difficultés d'intégration sont venues en partie annuler ces résultats.

Prise dans son ensemble, l'industrie de la construction fait tout de même place à un nombre important de femmes dans les fonctions administratives. Le Québec est d'ailleurs dans une position avantageuse à cet égard par rapport à ce que l'on observe dans les autres provinces du Canada, mais sur les chantiers à proprement dit, un retard persiste comparativement au reste du Canada.